

Objet : Enfance-Jeunesse - Territoire de la Haute Combe de Savoie - Tarifs des mini camps été 2020 du secteur Enfance-Jeunesse

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Arlysère,

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment l'article 1, II de l'ordonnance donnant délégation au Président de l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, y compris lorsque le conseil n'avait pas délibéré dans ce sens jusqu'alors,

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-Président,

Vu l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 8 janvier 2019 donnant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président ou à défaut au Vice-Président du CIAS Arlysère,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour les mini camps été 2020 du territoire de la Haute Combe de Savoie pour le secteur Enfance-Jeunesse,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs des mini camps été 2020 du secteur Enfance-Jeunesse du territoire de la Haute Combe de Savoie sont fixés comme suit :

ENFANCE : SEJOUR NATURE DU 3 AU 7 AOUT 2020

en euros pour le séjour

GT1	90	EXT1	100
GT2	95	EXT2	110
GT3	100	EXT3	120
GT4	105	EXT4	130
GT5	110	EXT5	140
GT6	115	EXT6	150
GT7	140	EXT7	180
GT8	160	EXT7	200

- JEUNESSE : SEJOUR VOILE AIX LES BAINS DU 28 AU 30 JUILLET 2020

en euros pour le séjour

GT1	40	EXT1	50
GT2	42	EXT2	55
GT3	45	EXT3	58
GT4	47	EXT4	62
GT5	49	EXT5	66
GT6	51	EXT6	70
GT7	58	EXT7	75
GT8	65	EXT8	85

- JEUNESSE : SEJOUR DECOUVERTE LAC DE PALADRU DU 11 AU 13 AOUT 2020

en euros pour le séjour

GT1	36	EXT1	48
GT2	38	EXT2	50
GT3	41	EXT3	53
GT4	44	EXT4	57
GT5	47	EXT5	61
GT6	50	EXT6	64
GT7	55	EXT7	68
GT8	65	EXT8	78

CODES TARIFS

GT : habitants des 13 communes (Bonvillard - Cléry – Frontenex – Grésy sur Isère – Montailleux – Notre Dame des Millières- Plancherine, Mercury et Gilly sur Isère)

GT NA : habitants des 13 communes, non allocataires CAF

EXT : habitants extérieurs aux 13 communes, allocataires CAF

EXT NA : habitants extérieurs aux 13 communes, non allocataires

GT1 – EXT1 : QF < 300 €

GT2 – EXT2 : QF entre 301 et 500 €

GT3 – EXT3 : QF entre 501 et 700 €

GT4 – EXT4 : QF entre 701 et 900 €

GT5 – EXT5 : QF entre 901 et 1200 €

GT6 – EXT6 : QF entre 1201 et 1600 €

GT7 – EXT7 : QF > à 1601 €

GT8 – EXT8 : non allocataire

Article 2 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil d'Administration.

Fait à Albertville, le 19 juin 2020

Le Président,

Frank LOMBARD

